

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de Gestion**

**Finances et Contrôle de Gestion**

**REF : DFCG2010026**

**Signataire : SL**

**OBJET Commencement des opérations réelles sur le budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les Personnes Agées et les Adultes Handicapés (SSIDPAAH) pour l'exercice 2010.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 24 septembre 2009 autorisant la création d'un budget annexe du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH) ;

Vu le budget principal 2010 de la commune ;

Vu le budget annexe 2010 du SSIDPAAH ;

Considérant les problèmes techniques empêchant l'exécution du budget annexe du SSIDPAAH ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DIT** que le budget principal de la commune supportera l'avance des frais afférents au budget annexe du SSIDPAAH du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2010. L'exécution opérationnelle du budget annexe du SSIDPAAH commencera le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**DIT** que des écritures de régularisation seront effectuées à l'ouverture opérationnelle du budget avec le remboursement des frais au budget principal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2010.

Pour le Maire

L'adjoint délégué